



Erreur sur la date des faits

Par **Krousk**, le **29/07/2025** à **10:54**

Bonjour,

Je vous écrit suite à une erreur que je viens de remarquer sur mon procès-verbal de composition pénale. J'ai eu un accident avec un cycliste mais la date indiqué n'et pas la date où a eu lieu cet accident (Noté le 19/09 au lieu du 12/09), cela peut-il avoir une importance dans le dossier ?

Merci de cet éclaircissement et bonne journée à vous,

Par **youris**, le **29/07/2025** à **10:59**

bonjour,

ce genre d'erreur est considéré comme une erreur de plume qui ne rend pas nul le procès-verbal.

mais vous pouvez demander la rectification de la date.

salutations